



# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE  
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.  
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS  
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ  
PRIX DE L'ABONNEMENT  
Un an ..... 3  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces  
PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

**Cabinet de M. Edouard Lambert**  
18, Boulevard du Levant 18  
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOUVREMENTS  
ASSURANCES  
VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

**LOCATIONS DE SUITE**  
Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices; au 1<sup>er</sup>, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard, au 2<sup>e</sup>, 6 chambres de dom., Belvédère; Jardin boisé de 4000 mètres. — 8,000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle 2 étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres.  
Prix 1,300 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway; 4 pièces au rez-de-ch.; 3 chambres et 2 cabinets au 1<sup>er</sup>. Grenier. — Jardin fruitier de 150 m. — 900 fr.

APARTEMENT confortable, 5 min. de la gare, sur boulevard. Loyer 360 fr.

**VENTES**  
Occasion exceptionnelle  
BEAU DOMAINE, à 4 kil. de Vichy.  
Ce domaine comprend : 1<sup>er</sup> Maison de maître, dite château; très élégante et de bonne construction. Sous-sol : Caves, lingerie, lingerie, grande cuisine, laverie, 2 offices. Rez-de-Chaussée très élevé : grand salon éclairé par de larges baies, petit salon, belle salle à manger, grand cabinet de travail, 3 autres grandes chambres, cabinets de toilette. W.-C. 1<sup>er</sup> étage : 8 chambres à coucher, 4 Terrasses. Tourelle. Grandes écuries et remises. Nomb. logements de jardinier, cocher, etc. Pigeonnier, volières, hangars, four, 2 puits, etc. 3<sup>e</sup> Corps de ferme confortable; écuries et vacherie, porcherie, poulailler, etc. Nomb. arbres fruitiers. Grand potager. Prairies artificielles.

**INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES**  
**BARON, Constructeur-Mécanicien**  
Médaille d'Or — Paris 1895  
Travaux de précision, Fûts de tours sur bois et tous métaux—Travail à façon  
Bicyclettes et Tampons sur commandes — Réparations de Cycles  
15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

**GRANDE EPICERIE CENTRALE**  
PRODUITS ALIMENTAIRES  
Maison spécialement recommandée  
Ancienne Maison LESIMPLE  
**P. DUBOUX Successeur**  
2, Rue du Marché, NANTERRE

**SPECIALITÉ IDE CAFÉS, VINS & SPIRITUEUX**  
Tous nos Produits sont de Premier Choix. — Tous les Vins vendus à la Maison sont garantis naturels, venant directement des propriétaires.  
VINS depuis 0 fr. 40  
CAFÉ INCOMPARABLE Le Seul vrai mélange d'Amateurs  
Café mélange supérieur 2 80 Café mélange 2<sup>e</sup> Choix 2 40  
1<sup>er</sup> Choix 2 60 — 3<sup>e</sup> — 2

**LIVRAISON A DOMICILE**  
**A vendre**  
BEAU BUREAU  
en Chêne sculpté  
Mesurant 1 m. 60 sur 63 c. de large. — 125 fr. — S'adresser 3, avenue de la République, à NANTERRE.

**A VENDRE** à Bougival, Boissey-d'Anglais, un TERRAIN divisé par lots, de 100 mètres de façade, propre à la construction, depuis 4 francs le mètre. S'adresser à M. SOURDEAU, notaire, à N. DUPONT, grainetier ou au bureau du journal. — Facilité de paiement.

**VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL**  
Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V<sup>e</sup> BALLAY  
**ALEXANDRE LE BOTMEL**  
SUCESSEUR

SPECIALITÉ POUR EPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES  
PRIX : 5 FRANCS le METRE CUBE

**GROS LOTS 500.000 FRANCS**  
**100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS**

Pour cinq francs on reçoit SIX numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage, prochain des OBLIGATIONS 114 VILLE DE PARIS 1898 Titres garantis. — Un lot de 200,000 francs, 1 lot de 100,000 francs; Lots : 1.200.000 fr. Pan. Pour quatre francs cinquante on reçoit QUATRE numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage 6 Nov. des OBLIGATIONS 5<sup>e</sup> FONCIERES 1885. Tirages garantis. — Un lot de 100,000 fr., 1 lot de 25,000 fr., 6 lots de 5,000 fr.; Lots : 1.200.000 fr. Pan. Pour trois francs on reçoit QUINZE numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage, prochain, des BONS EXPOSITION 1900. Titres garantis. — Un lot de 100,000 francs, 1 lot de 10,000 francs, 2 lots de 5,000 francs, 150 lots, 140,000 fr. Prime gratuite pour tous. — Envoi liste après tirage. — Ecrire de suite: BANQUE BPESSOUX et C<sup>o</sup>, 58, rue Maubeuge, Paris.

**A VENDRE Belle Armoire à glace à 3 Portes BELLE OCCASION**  
S'adresser aux bureaux du Journal.

**A VENDRE TRICYCLE Première Marque BELLE OCCASION**  
S'adresser aux bureaux du Journal.

**A VENDRE Une belle Machine à vapeur. Force : Dix Chevaux.**  
Verticale à colonne presque neuve.  
S'adresser chez M. Chanteloup, place de la Réunion, à Rueil.

**PRÊTS** sur signature à toutes personnes solvables, 4 0/0, rien d'avance. Ecrire : l'Immobilière, 45, rue Rochecouart, PARIS.

**Grand Magasin de chaussures MAUMONT Succ<sup>r</sup>**  
Ancienne Maison FROMONT  
Chaussures de fatigue et de luxe  
Spécialité pour dames, fillettes et enfants  
Tous les articles se recommandent par la qualité le soin de la confection et leurs prix modérés.

**L. GÉNARD**  
10, Rue St-Germain, 10 NANTERRE  
CYCLES NEUFS et Réparations en tous genres  
Pièces détachées  
TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON  
Électricité et Téléphone

**Bachelet père**  
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE  
16, rue du Chemin-de-Fer  
Pensionnaire est demandé dans honorable famille. Maison confortable, grand jardin. S'adr. au bur. du journal.

**OPTIQUE**  
PENCHE-NEZ et Lunettes  
Révision rapide et soignée d'optiques  
S'adresser à M. L. LEHIEULLE

**L. LEHIEULLE**  
Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain  
RENTAGES DE PENDULES A L'ANNÉE  
Réparations en tous Genres  
FANTAISIE RICHE — ARTICLES DE FUMURES  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
BIJOUTERIE DEUIL, OR ET ARGENT  
BIJOUTERIE DOUBLÉ OR

**PENDULES EN TOUS GENRES**  
Cousins pour Couronnes de Mariées  
Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées  
Petite et Grande Orfèvrerie argent — Orfèvrerie métal blanc  
TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

**ACHAT D'OR & D'ARGENT**  
**PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES**  
PRÊTES A L'EMPLOI  
pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.

**LA MANGANINE**, couleur à l'huile très brillante et solide  
**PEINTURES AU VERNIS**  
LA RESISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances  
**PEINTURE PORCELAIN** — Peinture pour tuyaux de poêle  
**URALDA** seu.e véritable **PEINTURE EMAIL**  
VERNIS EMAIL à FROID, SICCATIF POUR PARQUETS  
ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCREs, etc.

**CARBURE DE CALCIUM**  
Pour Appareils et Lanternes  
**DAZEVILLE** 17, rue du Bois NANTERRE  
NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS  
Imp. HUBY, 22 r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

## Plus d'Ecoles

Le cri de ralliement qui a trompé les électeurs de Nanterre après la fameuse démission des huit prétendus républicains du Conseil municipal, était comme vous le savez :

« Des écoles, des écoles, pas de salle des fêtes. »

La majorité des électeurs ayant tombé dans le panneau, a cru de cette façon que nous allions avoir les écoles dans le plus bref délai. C'était une erreur profonde.

Les huit conseillers en question de l'ancienne majorité, qui avaient en connaissance de cause voté, et les groupes scolaires et la salle de réunions, se sont fait passer, ou, du moins ont dû faire passer aux yeux du Préfet, comme l'a si bien dit, en son langage coloré, le sympathique conseiller, M. Beaudé, notre Conseil municipal pour une assemblée d'andouilles.

Et il y a six mois que ça dure. Le mot était juste pour les malheureux démissionnaires que je n'ai plus besoin de nommer maintenant, ils sont assez connus, et qui ont mené le mouvement introduisant quatre réactionnaires au sein du Conseil.

Dans une longue délibération sur un projet qu'ils ont voté eux-mêmes, ils se trouvent en contradiction avec ce qu'ils avaient promis aux malheureux citoyens leurs.

Ils avaient promis de l'économie. Et quel serait le résultat économique de leur projet ?

Ils disent pouvoir en ce moment à l'aide des 14 centimes, assurer pour cinq années les besoins de la population scolaire de ces deux groupes.

C'est alors que, l'espoir que manifestait le citoyen Hennape, maire de Nanterre, que dans cinq ans, il est supposable que la population enfantine se trouvera augmentée, et que malheureusement il nous faudra avoir recours à de nouveaux emprunts, car de subvention il

n'en faudra plus parler, éclate dans toute sa simplicité, et plus de 14 c. alors.

Car il est plus que probable que le Préfet n'accordera pas l'agrandissement du groupe central, pas plus que les 40,000 francs d'abord affectés à la salle des fêtes, cette subvention étant tout à fait spéciale.

On va peut-être me reprocher encore une fois de parler de l'homme contre lequel a été menée cette campagne acharnée.

Mais, que voulez-vous, quoique ne partageant pas toutes ses idées, je trouve que cet homme, malgrés ses défauts, ses travers, si vous voulez, cet homme, auquel ceux qui ne sont pas impeccables (et, hélas, il y en a tant !) ne devraient pas jeter la pierre, cet homme, dis-je, s'est dévoué depuis vingt années aux intérêts du pays.

Il a toujours été l'instigateur de la construction de nos écoles, et nous le savons, nous autres socialistes, il fait en ce moment tout le nécessaire pour faire avorter le projet des obstructionnistes et activer l'établissement des nouveaux groupes.

Nous espérons que l'administration supérieure qui est franchement républicaine passera outre et s'en rapportera au projet de notre ancienne majorité, alors soucieuse des intérêts du Pays.

Sans quoi, nous allons voir s'établir un nouveau projet.

Ce rapport devant être étudié à nouveau par une Commission, sera retourné à l'administration préfectorale qui le conservera plus ou moins longtemps dans ses bureaux.

Et puis, que dans l'intervalle, il vienne à survenir des incidents multiples tels que déplacement de la majorité par suite de démissions ou décès, le projet en question se trouvera définitivement enterré.

Et nous n'aurons toujours pas d'écoles, ce qu'ils demandent, ces messieurs.

Tout cela et sous le ridicule prétexte qu'il faut à tout prix empêcher un maire républicain de poser la première pierre des écoles,

on en renvoie la construction aux calendes grecques.

Habitants de Nanterre, républicains de toutes nuances, ce n'est pas, je vous l'affirme, le citoyen Hennape que je défends en ce moment, c'est la cause des écoles compromises par une faction.

Je n'ai qu'un souci : voir donner l'instruction laïque et républicaine qui doit renover notre société abruti par le trop long règne du cléricalisme.

Au nom de vos enfants, si les écoles ne se font pas dans le plus bref délai, usons de notre droit s'il le faut, et allons en nombre réclamer; au nom aussi de la liberté de conscience compromise, de la place pour nos enfants républicains.

JULES OUVRIER.

## PARTIE OFFICIELLE

### Mairie de Nanterre

**Enquête de Commodo et Incommodo**  
Mme veuve Blottière, demeurant à Nanterre, a présenté à M. le Préfet de Police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une vacherie, route de Paris, 61, à Nanterre.

Les personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre cet établissement, ou à faire des observations à son sujet, devront les faire connaître au Maire de cette commune, dans le délai de dix jours, à compter du 4 novembre 1899.

La demande et les plans de l'établissement sont déposés, durant l'enquête, à la mairie de Nanterre.  
Nanterre, le 4 novembre 1899.

Le Maire de Nanterre,  
A. HENNAPE.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire  
du Jeudi 19 Octobre 1899  
(Suite)

Approbation de la soumission de M. Becquet-Hue pour la fourniture du chauffage aux établissements communaux pendant l'hiver 1899-1900.  
M. le Maire explique que, vu l'ur-

gence, il a dû appeler suivant le tableau des deux premiers Conseillers municipaux pour assister à cette adjudication. M. Lebouvier seul est venu. Après une observation de M. Rotty qui demande s'il a été dressé un procès-verbal d'adjudication, le Conseil approuve sous réserve.

Propositions de M. Péan relative à l'abaissement du prix du gaz et à l'établissement de bornes-fontaines au petit Nanterre, à l'écoulement des eaux pluviales sous le pont du chemin de fer de Rouen. Cette dernière question dont l'urgence est reconnue par tout le monde est renvoyée à la Commission de voirie.

M. Péan développe les questions qui l'ont amené à parler des deux autres, prix du gaz et bornes-fontaines, ces deux dernières étant votées depuis bientôt deux ans. M. le Maire explique où en sont les négociations conduites avec les compagnies des eaux et du gaz. Il rappelle que depuis longtemps il poursuit devant la compagnie du gaz l'unification du tarif pour toute la commune. Il rappelle aussi que la maison Départementale paie le même prix qu'à Nanterre, c'est qu'il a exigé de la Préfecture de Police, que le contrat passé par le Département de la Seine, pour la maison départementale, soit annulé, mais que la compagnie, jusqu'à présent, s'appuyant sur son cahier des charges, n'a pu faire la canalisation jusqu'au pont de Bezons, attendu qu'elle ne trouverait pas d'onnés suffisants pour couvrir ses frais.

Il espère néanmoins, d'après les nouvelles dispositions bienveillantes de la compagnie, arriver à ce que la compagnie du gaz revendiquant son droit sur la Commune établisse le gaz à un prix tel que dans la commune.

M. Roy, pour hâter la solution indique à M. le Maire un moyen de peser sur l'administration des eaux qui ne remplit pas toutes les conditions de son cahier des charges. C'est, dit-il, de la poursuivre.

Question de M. Roy sur la suite donnée à la délibération du 28 avril 1898, invitant M. le Maire à faire respecter la voie publique encombré par les compagnies du gaz et de l'Ouest. M. Roy fait remarquer que c'est là une question budgétaire et une recette perdue pour la Commune tant que l'Administration ne se décidera pas à agir comme le Conseil lui en a donné le pouvoir par sa délibération sus-visée. M. le Maire se déclare opposé à toutes poursuites, surtout envers la compagnie de l'Ouest, vis-à-vis de laquelle on veut obtenir d'elle des concessions pour d'autres affaires plus importantes, mais il s'engage à écrire à la compagnie du gaz.

Il a indiqué pourquoi il n'aimait pas poursuivre les Compagnies, c'est que

la Commune, surtout dans le moment présent, avait grand intérêt à les ménager, attendu qu'elle y perdrait si elle agissait autrement.

Ce n'est pas dans un moment où la Compagnie de l'Ouest est pour vendre le square de la gare, que la commune qui cherche à s'entendre avec elle, doit poursuivre pour des futilités, d'autant plus que le rapport de M. Gaudriot dit que la Compagnie s'est conformée à la demande de la Commune.

— Proposition Vaquier ; réparation du chemin des Challiers à la route du Calvaire.

M. le Maire répond que le travail a été fait depuis par les soins de la Compagnie des Eaux à qui il incombe, mais il serait bon de prévenir à nouveau la compagnie, le chemin ayant été abimé par elle.

M. le Maire ajoute que le chemin sera définitivement arrangé dans le délai d'un mois, lorsque le chemin sera tassé. Adopté.

— Proposition Bloquaux (remplacement des bacs de gaz actuels par des papillons de 140 litres).

Proposition de M. Rotty (rétablissement de la chambre noire). Ces deux propositions connexes sont discutées ensemble. M. le Maire affirme que la réparation de la chambre noire est une chose faite. Dans ces conditions le Conseil estime qu'il y a lieu d'abandonner la vérification des appareils et de s'assurer qu'ils donnent ce travail fait, à revenir à la proposition Bloquaux, s'il y a lieu et renvoie les deux propositions à la Commission compétente.

— Proposition de M. Doublet, établissement des trottoirs rue du Chemin-de-Fer, balayage des ruisseaux par les cantonniers.

La première partie a été exécutée au moment de la réfection de la rue du Chemin-de-Fer, par le service vicinal et sans frais ; quand au balayage, cette proposition envoyée à la Commission est revenue sans avoir été discutée et M. Doublet désire avoir sur ce point l'avis du Conseil.

M. Beaudé explique que la Commission s'était rendue à Neuilly pour se renseigner et qu'elle a trouvé que ce mode de procéder coûterait trop cher à la commune.

La question dévie encore à propos de compteurs, et est renvoyée à la Commission de voirie.

**Octroi de Banlieue**

Cette question a été soumise à la Commission des finances dans sa dernière séance, mais le délai trop court (du lundi au jeudi) n'a pas permis au rapporteur de déposer son rapport.

— Proposition concernant les enfants du Plateau et du Petit Nanterre. Cette question due à l'initiative de M. le Maire, a été résolue incidemment dans la question des écoles et une somme de 2.000 francs est votée à cet effet.

**Chauffage de la Mairie**

En raison de l'urgence, cette question est renvoyée à une Commission qui se réunira à bref délai pour statuer sur les offres du fumiste pour l'établissement de poêles en remplacement du calorifère qui est en mauvais état et dont la réfection coûterait fort cher.

**Rapport de la Commission des eaux et du gaz**

Le Conseil adopte les conclusions de la Commission pour l'établissement de deux bacs nouveaux et le déplacement de deux autres (rues du Bois, Thomas-Lemaître, de l'Ouest et des Goulvents), invite l'administration à insister auprès de la Compagnie du gaz pour l'établissement de deux bacs rue Sadi-Carnot (déjà votés) et prie l'administration de faire le nécessaire auprès de la préfecture pour que la Commission d'hygiène envoie prélever des échantillons d'eau de

sources à capter et en fasse l'analyse avant que la commune pousse plus avant cette question.

M. le Maire dit que la compagnie n'a pu établir les bacs rue Sadi-Carnot, attendu qu'il n'y a pas de canalisation et que les demandes de gaz des riverains ne sont pas suffisantes. Il espère néanmoins arriver à faire accepter ce travail. Quant aux Eaux, il répond que l'Administration a fait déjà prélever de ces eaux et qu'elle en enverra de nouvelles à l'analyse.

**Commission des Finances**

M. Péan donne lecture d'un rapport au sujet de la question des allocations complémentaires aux instituteurs dans la commune, sur une proposition écrite présentée par M. Girault, directeur de l'Ecole des garçons, d'accord avec l'Administration ; ces allocations sont modifiées, et mises en rapport avec l'ancienneté de résidence de façon à ce qu'une plus grande différence soit faite dans le personnel. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

**Aquisition du square**

M. le Maire et M. Gautier instruisent le Conseil des résultats de leurs démarches auprès de l'ingénieur de la Compagnie. M. le Maire propose pour cette acquisition de voter 15000 francs à prendre sur les bénéfices du budget de l'année et le reste payable 7500 pour 2 années et les autres sommes en 7 années. La majorité du Conseil en donne acte. Le Maire propose de voter la question de principe et d'affecter tout d'abord 15000 fr. à prendre au budget supplémentaire sur les économies réalisées, mais la majorité du Conseil refuse de se prononcer avant que le dépôt du budget de 1900 permette de statuer en connaissance de cause.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit.

## Au Purgatoire

par fil spécial

Je reçois de mon vieux copain la dépêche suivante, dont je m'empresse de faire goûter la primeur à mes lecteurs habituels :

Vieux frère, Je viens t'en conter une bien plus bonne, mais tout à fait touffeillesque.

Ton vieux ami, Jean-Jean, se trouvant assez purgé, a trouvé moyen d'envoyer au Père Eternel, les huissiers du Purgatoire. Dans ces exploits, ton bonhomme expliquait qu'il n'était pas coupable et que le bon Saint Pierre avait été leuré par quelque diabolin qui devait s'être introduit subrepticement dans le sein du Paradis — ce que je me pouffais ! — et il prie le Père Eternel de le faire comparaître à sa barre, afin de décharger — il ne l'était pas encore assez donc — sa responsabilité, et demandait sa réintégration au Paradis.

Le Père Eternel acquiesça à cette demande, faite aussi énergiquement. Au Paradis plus qu'ailleurs les gens de la Justice ont toujours raison.

Et voici comment il s'exprima : — Seigneur, je fais appel à votre justice et à votre bonté miséricordieuse pour... — C'est bon, c'est bon, répartit le Père Eternel, soyez bref. Je n'ai pas de temps à perdre ; d'autres choses, plus sérieuses, m'attendent. Dépêchez.

— J'obtempère à vos ordres, Seigneur, et vais avoir l'honneur de vous expliquer mon cas en trois points :

1° Le bon Saint Pierre ne surveille pas assez ses anges, ils lui ont fait une gaminerie. Ce qu'il des moutards, dans le temps, m'en ont fait sur la terre, Seigneur !

— Allons, abrégés ; mon temps est pris ; revenez à la question.

— J'y reviens, le miroir à trois faces que je lui avais fait envoyer était d'excellente et bonne qualité. Vif argent, et choix, plus vif que moi qui suis mort,

mais vous anges, Seigneur, pour savoir ce qu'il y avait dessous se sont amusés à le gratter et alors...

— Voyons le deuxième point. — 2° Voici, Seigneur, en ce qui concerne les 12 pots de colle envoyés à votre bienheureux concierge. Cette colle était tellement forte que, le bon Saint Pierre n'aurait dû employer que six pots, c'est ce qui a fait que par suite de la chaleur que vous savez, les bâtons se sont encore rompus, et que votre saint portier a failli s'effondrer dans le cinquième dessous, et que les deux matous, vu la force de la colle...

— C'est bon, c'est bon, abrégons, au 3° point, vivement.

— 3° J'y arrive, Seigneur, il concerne les lapins du Tabellion, ils étaient véritablement empaillés, mais le marmion n'a pas eu le temps de s'expliquer vu la grande colère de Saint Pierre, car il voulait dire par là que lesdits lapins étaient enveloppés de paille comme cela se fait habituellement sur notre vallée de larmes lorsqu'on fait une expédition de ce genre, mais vu la longueur du trajet, le chef cuisinier du Paradis n'a pu les fricasser, ils étaient trop faisandés.

— C'est vrai, dit alors Saint Pierre, nous sommes d'accord sur tous les points : en ce qui concerne le dernier, j'ai dû renvoyer sur terre les asticots des fameux lapins, afin de servir aux pêcheurs à la ligne.

— Alors, dit le Seigneur, vous êtes d'avis, Pierre, que cette âme soit réintégré. — Hélas, oui, Seigneur, la justification me paraît complète, mais vous me permettez, en compensation, de reprendre les fameux papiers timbrés que vous avez dans les mains afin de m'en servir vous savez où.

— Ainsi soit-il ! dit l'Eternel. — Ce que nous nous pouffions à côté ! Mais c'est tout, je te serre la cuillère, à bientôt des nouvelles du Paradis.

Pour copie conforme : V. RIDIQUE.

Les petites oranges de... un fruit d'un saveur sans pareille. Aussi quel plaisir on éprouve à retrouver leur arôme dans un apéritif : C'est le fait de l'Amara Blanqui, préparé sur la Côte d'Azur.

**Les Travaux de remblaiement du Métropolitain, à Nanterre**

Les premiers travaux du Métropolitain de Paris auront été féconds en ingénieuses applications de procédés nouveaux dans l'art de construire.

A ce titre, ils méritent de fixer l'attention.

Avec une hardiesse inconnue jusqu'à ce jour, les Ingénieurs ont conçu et toutes formes et de toutes largeurs, sous des rues à circulation intense, sous des tramways à vapeur et cela à quelques décimètres de la chaussée, sans causer le plus léger arrêt à la circulation, ni le moindre trouble au mouvement de la cité.

Pour apprécier les difficultés vaincues il faut tenir compte des égouts, des tuyaux de gaz, des canalisations d'eau, des fils télégraphiques, des tubes d'air comprimé, du réseau électrique qui sillonnent le sous-sol des rues parisiennes en tous sens et que le Métropolitain a rencontrés, à déviés ou a dû maintenir en service.

Ces véritables tours de force demandés aux entrepreneurs, s'aggravaient de cette petite particularité qu'il fallait tout simplement travailler à toute vitesse de jour et de nuit, les dimanches et fêtes. Il fallait faire en quatorze mois le Métropolitain, c'est-à-dire creuser et maçonner quatorze kilomètres de souterrain, plus vingt-cinq gares, sans compter les dégagements. C'était fou, archi fou et c'est fait !

Actuellement les travaux ne sont pas franchis, mais toutes les difficultés sont franchies, la galerie est percée d'un bout à l'autre et la voûte est entièrement maçonnée ; on peut aller de la Porte-Millot à la porte de Vincennes ; ce qui reste à faire ne constitue que du travail courant sans aleva possible ; la ligne sera livrée à la fin de l'année.

Les travaux exécutés autour de la Place de l'Etoile sont particulièrement intéressants. Les entrepreneurs, MM. Bénière et Coulange, ceux-là même qui envoient des déblais à Nanterre, ont réussi à ouvrir des voûtes de 21 mètres de portée sans que cela paraisse seulement à la surface !

Ces entrepreneurs ont employé le ciment dit Cléico-Portland. C'est du ciment portland de Boulogne, mélangé en grande quantité à du sable de Fontainebleau qui contient 99 p. 0/0 de silice pure. Ce mélange, fait de façon intime, augmente la surface de contact du ciment, et l'on peut y ajouter ensuite, pour obtenir du mortier, le dosage ordinaire de sable de Seine. Le mortier ainsi fabriqué est de première qualité. C'est une révolution dans le prix du ciment qui deviendra enfin abordable pour la petite construction.

Ce sont également ces entrepreneurs qui ont, les premiers à Paris, fait usage de la vapeur pour le transport rapide dans les rues, de matériaux de construction. Quatre automobiles de formes spéciales ont transporté de la Seine à l'Etoile une partie du cailloux nécessaire aux maçonneries.

L'évacuation hors Paris de 200.000 mètres cubes de terre qui constituaient leurs travaux préoccupait l'administration en raison de l'élégance du quartier. Il est certain que la présence d'un grand nombre de charretiers sur ce point aurait pu devenir une cause de troubles ; cette difficulté a été résolue par l'utilisation des voies des tramways de Paris à Courbevoie et de Courbevoie à Saint-Germain.

Nuit et jour des trains de terre, composés de quatre wagons descendent de l'Etoile à Nanterre et vont se déverser dans les anciennes-carrières de la Butte aux Loups. Il est démontré aujourd'hui, grâce à ce trafic important, que le transport des matériaux lourds peut se faire par les tramways, sans retard ni danger pour le service des voyageurs. Toute la banlieue de Paris est appelée à profiter des résultats de cette expérience ; on voit que même avant son fonctionnement le Métropolitain a été utile. D'ailleurs l'opposition des premiers jours a cessé depuis longtemps et tous ceux qui aiment à voyager vite et à bon marché attendent l'ouverture de ce bizarre chemin de fer avec une légitime impatience.

**Dames Françaises**

Samedi 11 novembre 1899, à dix heures du soir, dans la Grande Salle de la Mairie, Grand Bal de bienfaisance au profit de l'œuvre ; Superbe Cotillon, avec accessoires variés. Orchestre dirigé par M. Soyer, de l'Opéra.

Prix d'entrée : 5 fr. par personne ; billet de souper : 5 francs par personne. On trouve des billets, pour le bal et le souper, jusqu'au 5 novembre, chez : Mmes Moise, Foix, Bourgoïn, Mignot, Demerlé ; MM. les docteurs Caire et Mary, M. Gauss.

Le ministre de la Guerre autorise les officiers de réserve et de l'armée territoriale à revêtir la tenue militaire pour le bal du 14 novembre.

**Actes de probité**

M. Paul Briqué, demeurant, 41, rue du Sergent-Bobillot, a trouvé, ces jours derniers, une montre, en se rendant à son travail.

Il s'est empressé d'en faire la déclaration à la Mairie.

La semaine dernière un cheminéau a trouvé sur la route une obligation au

porteur appartenant à M. Paillot ; il s'est empressé de la rapporter à son propriétaire qui lui a donné une récompense.

## ETAT-CIVIL

NAISSANCE. — Duvernois, Lucien, route de Chateau.

PUBLICATIONS. — M. Salomon à Nanterre, et Mlle Christollet à Montfermeil ; M. Crozier et Mlle Boyer à Nanterre ; M. Marck et Mlle Petit à Nanterre.

MARIAGES. — M. Fromant à Saint-Germain et Mlle Lavigne à Nanterre ; M. Joubert et Mlle Brulé à Nanterre ; M. Dhout, et Mlle Otte à Nanterre.

DÉCÈS. — Mme veuve Le Monnier, 57 ans, 19, route de Paris.

## CHRONIQUE MÉDICALE

Comment on a tué la Peste

(Suite et fin)

Le bacille spécifique fut, dans l'épidémie de Hong-Kong, isolé en même temps par Yersin et par Kitasato, et notre compatriote s'empressa d'en tirer le remède qui devait annihiler son action morbide sur notre organisme.

Pendant du principe établi par Pasteur, que le passage du microbe d'un animal dans un autre animal d'espèce différente est susceptible d'atténuer sa toxicité, il fit des inoculations virulentes à des chevaux ; puis, quand ils les eut vaccinés et rendus réfractaires à la maladie, il se servit de leur sang au profit de la partie de leur sang appelée sérum, pour conférer à l'homme la même immunité.

Et c'est ce remède... de cheval, fabriqué en quantité suffisante pour parer à toutes éventualités, que nous allons maintenant pouvoir nous moquer de la peste et la défer impuement.

Le rapport que vient de publier le docteur Calmette, au nom de la commission internationale de Porto, confirme les premières observations et détermine la double action préventive et curative du sérum antipesteux.

Dans les cas où la maladie est en pleine évolution, on injectera, suivant la gravité, de vingt à quarante centimètres cubes de sérum la première fois, et l'on diminuera, s'il y a lieu, les jours suivants.

On n'a pas à craindre d'en donner des doses élevées, car, d'après les nombreuses expériences entreprises à cet égard, il est incapable de produire aucun accident.

Le rapport conclut que, « dans le cours d'une épidémie, l'on peut absolument compter sur la protection efficace et immédiate de toutes les personnes qui se soumettraient à l'injection préventive de cinq centimètres cubes de sérum ». Que désirer de plus !

Ainsi, cette maladie qui fut, pendant tant de siècles, la terreur de l'humanité, ne sera bientôt plus qu'un souvenir, un nom que l'on retrouvera encore dans certaines locutions attardées de notre langue, mais qui aura perdu toute signification réelle et finalement disparaîtra.

Du reste, voilà assez longtemps que l'on s'occupe de la peste et les journaux lui font de la réclame ; à présent, c'est une célébrité déçue, finie, usée : qu'on n'en parle plus.

D<sup>r</sup> P. DRACK.

**INFORMATIONS**

**Organisation des Caisses de Crédit mutuel agricole**

La loi du 31 mars 1899 qui a pour but l'institution des Caisses de Crédit agricole mutuel, est entrée dans sa période d'application. Toute Société régie par la loi de 1867 ou par la loi de 1894, peut coopérer à la Constitution d'une caisse régionale de Crédit agricole mutuel.

La seule condition imposée est qu'elle soit mutuelle et exclusivement agricole. La plus grande latitude est laissée pour l'organisation des Caisses régionales et locales qui ont pour objet de faciliter les opérations concernant l'industrie agricole.

## Brocanteurs

La loi du 15 février 1898, publiée au Journal officiel du 17 du même mois, relative au commerce de brocanteur et de revendeur de vieux meubles, bijoux, vaisselles, armes, etc., impose à ces commerçants l'obligation de se faire inscrire sur les registres ouverts à cet effet à la Préfecture.

Tout brocanteur ou revendeur doit présenter, à l'appui de sa déclaration, sa patente ou un certificat de décharge et un certificat d'individualité ; il lui est remis un bulletin d'inscription qu'il doit présenter à toute réquisition.

De plus, il est tenu d'avoir un registre coté et paraphé par le commissaire de police ou, à son défaut, par le Maire de la commune où il est domicilié ; le brocanteur n'ayant pas de boutique est soumis aux mêmes obligations.

Le Préfet recommande aux Sous-Préfets, aux Maires, aux Commissaires de police et à la Gendarmerie d'assurer l'exécution de cette loi.

## APPEL DES RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX EN 1900

Seront convoqués l'année prochaine pour accomplir une période d'exercice ou de manœuvre :

1° Les dispensés de l'article 23 appartenant à la classe 1896 et les dispensés des articles 21 et 23 appartenant à la classe 1896 qui auront fait connaître avant le 1<sup>er</sup> avril prochain leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve ;

2° Les hommes de toutes armes et de tous les services de la réserve de l'armée active des classes 1890 et 1893. La date de convocation correspondant à la période des manœuvres d'automne sera fixée et notifiée ultérieurement ;

3° Les hommes de l'armée territoriale des classes 1884 et 1885 appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie ; Les hommes de la classe 1884 appartenant au train, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration, aux sections d'infirmeries.

**Déclarations Obligatoires**

Il est inutile de rappeler aux possesseurs de voitures suspendues, chevaux servant à les atteler, voitures automobiles, vélocipèdes, chevaux de selles, billards et chiens, qui n'ont pas encore été déclarés, que cette déclaration est obligatoire.

1° Pour les voitures, les chevaux, voitures automobiles et vélocipèdes, dans le mois qui suit l'acquisition.

2° Pour les billards, depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 janvier.

3° Pour les chiens, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 janvier.

Les intéressés feront bien de ne pas oublier cette formalité dont l'omission entraîne l'application de double et triple taxes, en exécution des lois en vigueur.

## Théâtres et Concerts

**A LA COMÉDIE-FRANÇAISE**

C'est M. Leloir qui va mettre en scène la pièce de M. Gaston Devore, *La conscience de l'Enfant*, dont les répliques sont commencées.

M. Worms, à qui l'auteur s'était d'abord adressé, a un rôle excessivement lourd dans la pièce, et ne pourrait, sans trop de fatigue, mener de front ces deux besognes.

**A L'OPÉRA-COMIQUE**

M. Jacquin, un baryton remarqué sur plusieurs scènes du boulevard, vient d'être engagé à l'Opéra-Comique.

**A LA PORTE-SAINT MARTIN**

A la Porte-Saint-Martin, c'est une reprise des *Misérables* qui succédera à *La Dame de Monsoreau*. M. Coquelin jouera, pour la première fois, le rôle de Jean Valjean, et M. Jean Coquelin, celui de l'évêque Myriel.

Mais cela après épuisement du grand succès de maintenant, car *La Dame de Monsoreau* tient encore l'affiche pour longtemps.

**LES CONCERTS LAMOUREUX**

Par suite de la transformation complète que va subir très prochainement le cirque des Champs-Élysées et des travaux considérables qui seront effectués en vue de l'Exposition de 1900, l'Association des Concerts

Lamoureux ne pourra donner cet hiver, comme par le passé, dans cette salle, la série habituelle de ses concerts.

Elle nous prie d'annoncer que ces concerts qui recommenceront le 12 novembre prochain, auront lieu cette année au théâtre du Château-d'Eau, 50, rue de Malte.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

**AVIS** Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre chez M. L. CHAUCHEAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les propriétaires. Celui vendu à 85 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

**Leçons de Français et d'Anglais**

PRIX MODÉRÉS

M<sup>me</sup> SIBILLE, rue du Vieux-Pont

(LES CHRYSANTHÈMES)

DEMANDEZ

**L'ANNUAIRE-GUIDE DE NANTERRE**

Chez tous les Marchands de Journaux et Bureaux de Tabac

Prix : 1 franc

Indispensable à tous les commerçants

**A VENDRE** Beau mobilier, salon et chambre à coucher, secrétaire, applique bronze doré.

S'adresser à M<sup>me</sup> Charbonnier, 14, Bld du Midi.

**À la Botte Bourguignonne**

Anc<sup>te</sup> M<sup>me</sup> U. VIROT

**E. CARRÉ**

Successeur

3, rue de Saint-Germain, 3

NANTERRE (Seine)

CHAUSSES DE LUXE & DE TRAVAIL

RÉPARATIONS

Élégance et Solidité garanties

## POMPES FUNÈBRES

Au sujet de diverses réclamations faites à la mairie, nous croyons être utile à nos concitoyens en leur donnant ci-dessous le tarif des cercueils fournis par l'Administration des Pompes funèbres, qui relève du Conseil de Fabrique

| DESIGNATION des AGES   | VOLIGES  |        | EN CHÈNE  |      | EN ZINC |         | EN PLOMB |               | GARNITURES    |     | FRAITES |     |    |    |
|------------------------|----------|--------|-----------|------|---------|---------|----------|---------------|---------------|-----|---------|-----|----|----|
|                        | en chêne | en fer | ordinaire | fort | de luxe | en zinc | en plomb | A L'INTÉRIEUR | A L'EXTÉRIEUR |     |         |     |    |    |
| De la naissance à 1 an | 2        | 3      | 8         | 12   | 18      | 25      | 50       | 10            | 15            | 40  | 60      | 120 | 7  | 10 |
| De 1 an à 3 ans        | 3        | 4      | 10        | 15   | 25      | 35      | 70       | 10            | 15            | 40  | 60      | 120 | 7  | 10 |
| De 3 ans à 7 ans       | 4        | 5      | 12        | 20   | 30      | 44      | 87       | 12            | 18            | 60  | 80      | 160 | 7  | 10 |
| De 7 ans à 15 ans      | 6        | 9      | 15        | 27   | 40      | 60      | 120      | 15            | 20            | 8   | 100     | 200 | 13 | 15 |
| De 15 ans à 20 ans     | 7        | 10     | 18        | 34   | 47      | 75      | 150      | 20            | 30            | 10  | 120     | 250 | 13 | 15 |
| De 20 ans et au-dessus | 9        | 12     | 20        | 44   | 60      | 110     | 200      | 30            | 45            | 120 | 147     | 300 | 13 | 15 |
| Boîtes à ossements     | 2        | 3      | 12        | 20   | 30      | 44      | 87       | 12            | 18            | 60  | 80      | 160 | 7  | 10 |

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

la VÉRITABLE

**TISANE**

DEPURATIVE CONCENTRÉE des

**QUAKERS**

BIEN SUPÉRIEURE

AUX AUTRES. Agréable à prendre.

RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS

dans le traitement de toutes les Maladies provenant de l'Impureté du sang.

Vente en Gros : ÉTATS-UNIS, 228, West Street, NEW-YORK.

FRANCE, 200, Rue Saint-Antoine, PARIS.

Vente au détail à Nanterre : chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer 31 ;

dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles, VALÉRIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine.

## UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau ; dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**EN 20 JOURS**

GUÉRISON RADICALE de l'Anémie

Par le REXIN de S<sup>t</sup>-VINCENT-DE-PAUL